

Les mineures et mineurs isolés étrangers - Spéciale bénévoles et professionnel·les du travail social

Les mineures et mineurs isolés étrangers se trouvent à la croisée du droit des étrangers et de celui de la protection de l'enfance. Pour les accompagner et les assister, il est nécessaire d'acquérir les fondamentaux dans ces deux domaines afin de pouvoir ensuite approfondir les dispositions qui sont spécifiques à leur situation.

Le Gisti organise une formation de deux jours à destination des bénévoles et professionnel·les du travail social. Elle permet d'appréhender la totalité du parcours de ces jeunes depuis leur arrivée en France jusqu'à leur admission au séjour après leur majorité. Elle s'appuie sur l'étude de l'ensemble des textes applicables, éclairés par la jurisprudence récente.

Durée : 21.00 heures (3.00 jours)

Profils des stagiaires

- Professionnel·les du travail social (assistantes et assistants sociaux, conseillères et conseillers en économie sociale et familiale, éducatrices et éducateurs spécialisés,)
- Militant·es et Bénévoles au sein de structures d'accueil et d'accompagnement de mineures et mineurs isolés étrangers

Prérequis

- Avoir une pratique concrète d'accompagnement des mineures et mineurs isolés étrangers dans leurs démarches sociales, administratives ou juridiques

Type de formation : Présentiel

Accessibilité de la formation

- > Les inscriptions sont possibles jusqu'à quinze jours avant le début de la formation.
- > Les locaux sont adaptés pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, prenez contact avec Sarah (formation AROBASE gisti.org ou 01 43 14 84 82), chargée de formation au Gisti et référente handicap, afin de vérifier ensemble que les moyens de la formation sont adaptés à vos besoins et permettre ainsi votre participation dans les meilleures conditions.
- > Pour toute autre demande, prenez contact avec l'équipe formation du Gisti.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participant·es seront capables de:

- Aider un jeune à contester un refus de prise en charge au titre de la protection de l'enfance
- Accompagner un·e jeune dans sa demande d'autorisation de travail pour entrer en apprentissage
- Conseiller sur le titre de séjour à solliciter auprès de la préfecture
- Accompagner un·e jeune dans sa demande d'acquisition de la nationalité française
- Monter un dossier de demande de contrat pour les jeunes majeur·es

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de juristes et avocat·es en droit des étrangers et plus particulièrement dans le domaine du droit des mineures et mineurs isolés étrangers. Chacun·e intervient dans la thématique dont il ou elle a l'expertise et s'attache à concevoir et animer des programmes au plus près de la pratique du droit et de ses évolutions.

Moyens pédagogiques et techniques

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.

- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.
- Les supports de formation sont distribués au format papier. Pour aller plus loin, des ressources sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage. Quelques publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation, sont également fournies.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Un questionnaire de post-formation est envoyé aux stagiaires afin d'évaluer leur niveau de satisfaction vis-à-vis de la formation vécue ainsi que d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation. L'équipe pédagogique se saisit des résultats du questionnaire pour améliorer les prochaines sessions.
- Une feuille d'émargement est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité. Cela donne lieu à un certificat de réalisation remis en fin de formation.

Contenu de la formation

- **Jour 1 - Matin : Dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation**
 - L'accueil provisoire d'urgence
 - L'évaluation sociale
 - Les investigations complémentaires : expertise documentaire et examen radiologique
 - La saisine de l'autorité judiciaire et le mécanisme de répartition proportionnée des accueils
- **Jour 1 matin (suite) : Refus de prise en charge**
 - À l'issue de l'évaluation
 - Après une mesure de placement
 - Les moyens de recours
- **Jour 2 - Matin : Représentation légale et accès à la nationalité française pendant la minorité**
 - La représentation légale : l'incapacité du mineur ; la délégation d'autorité parentale ; la tutelle ; L'administrateur ad hoc
 - L'Acquisition de la nationalité française : les conditions d'acquisition ; la procédure de déclaration
- **Jour 2 - Après-midi : Statut après la majorité**
 - Les prestations jeunes majeures : dispositions légales ; moyens de recours contre les refus
 - L'obligation de détenir un titre de séjour : généralités sur les titres de séjour ; justificatifs d'état civil et de nationalité
- **Jour 3 - Matin : Accès au séjour**
 - Le droit à la carte " vie privée et familiale "
 - Les conditions de délivrance des cartes « salarié » et « travailleur temporaire »
 - Autres dispositions permettant l'obtention d'un titre de séjour
- **Jour 3 - Après-midi : Autorisation de travail et recours contre les refus de séjour**
 - Accès à la formation professionnelle et au travail
 - Protection contre l'éloignement - Recours contre les refus de séjour et l'obligation de quitter le territoire

Nota Bene: S'ils et elles le jugent nécessaire, les formateurs et formatrices pourront ajuster le contenu de la formation suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des participant-es.

Date de la dernière mise à jour du document : 29/01/2026